



Des indices pour différencier

Tous les élèves - pas plus que toutes les écoles - ne sont les mêmes.

Comment, dès lors, traiter plus équitablement des situations différentes ?

Comme l'a rappelé la dernière édition des indicateurs de l'enseignement publié par le Ministère de la Communauté française¹, les résultats scolaires des élèves sont en partie influencés par le contexte économique et social dans lequel ils vivent. Les disparités liées à l'origine des élèves existent dès l'école fondamentale et se renforcent au fil du parcours scolaire. Par ailleurs, différentes enquêtes internationales, telles PISA, ont révélé qu'en Belgique, les résultats des élèves étaient particulièrement inégalitaires.

C'est dans ce contexte que l'on exploite, en Communauté française, les "indices socio-économiques" attribués à chaque implantation scolaire dans le cadre de deux démarches: déterminer les écoles qui peuvent bénéficier du dispositif des discriminations positives, d'une part;

calculer les subventions de fonctionnement différenciées, d'autre part.

DISCRIMINATION POSITIVE

Le décret du 30 juin 1998 met en place le dispositif des discriminations positives (D+) entré en vigueur à la rentrée scolaire 2000-2001. L'objectif était de distinguer les implantations d'enseignement ordinaire fondamental et secondaire accueillant des élèves issus des milieux les plus fragilisés, et d'y promouvoir des actions pédagogiques visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. Il s'agissait dès lors de définir un mode objectif d'attribution des moyens en identifiant les écoles ou implantations à aider en fonction de leur population scolaire, et en établissant la liste des écoles pouvant se trouver en D+.

C'est ici qu'interviennent les fameux indices socio-économiques. Une équipe inter-universitaire a été mise en place, avec mission de déterminer les critères objectifs d'attribution de ces moyens supplémentaires. Les chercheurs ont élaboré une méthode basée sur des données socio-économiques liées au quartier d'habitation des élèves, et rapportées aux implantations d'enseignement qu'ils fréquentent. Le calcul prend en compte différents critères tels que le revenu moyen par habitant, le niveau des diplômes, le taux de chômage, les activités professionnelles ou le confort des logements. L'équipe a calculé dans un premier temps l'indice socio-économique de chaque secteur statistique². Ensuite, chaque élève se voit attribuer la valeur de l'indice de son quartier d'habitation, et chaque école reçoit le sien, constitué de la moyenne des indices de ses élèves. Ce système permet de classer les établissements des moins favorisés aux plus favorisés et de déterminer la liste de ceux qui peuvent bénéficier de la D+. Environ 13% des effectifs scolaires sont actuellement concernés par cette mesure, et la liste des établissements bénéficiaires est renouvelée tous les 3 ans.

FINANCEMENT DIFFÉRENCIÉ

Les indices socio-économiques sont aussi utilisés au niveau du financement différencié des écoles, entré en vigueur durant l'année scolaire 2004-2005. Profitant du contexte de la Saint-Boniface qui prévoit l'augmentation progressive des subventions de fonctionnement des établissements scolaires jusqu'en 2010, le Gouvernement de la Communauté française a souhaité "différencier" les montants octroyés à chaque établissement, afin de soutenir ceux qui en avaient le plus besoin. Le mécanisme de différenciation porte sur 10% des subventions de fonctionnement qui sont redistribués en fonction de deux critères: 20% des moyens sont affectés selon la taille de l'implantation, les 80% restants selon le public accueilli.

La méthodologie utilisée à cette fin est similaire à celle en usage dans le cadre des D+: toutes les implantations se voient octroyer chaque année un indice socio-économique résultant de la moyenne des indices des quartiers statistiques où vivent chacun de leurs élèves et leurs subventions sont ainsi influencées, à la hausse ou à la baisse, en fonction de cet indice.

PROGRÈS POUR TOUS

Et concrètement? Dans les écoles, ces moyens supplémentaires représentent une aide importante.

C'est le cas de l'école fondamentale La Visitation à Gilly qui, grâce à cet argent, peut notamment bénéficier, depuis 2000, d'une assistante sociale à temps plein.

"Durant l'année scolaire 1999-2000, explique le directeur **Vincent AVART**, nous avons alloué une partie de notre budget à la mise en place d'une enquête dont l'objectif était d'étudier notre population scolaire, en mettant l'accent sur les familles des élèves. Nous avons pu établir une typologie des familles, qui a constitué un outil pour accompagner les enseignants et l'assistante sociale dans leur travail. La D+ a permis un changement dans l'école, en termes de culture d'équipe, de réflexion, de stratégie, de prévention... Et la violence n'existe quasi plus. Notre projet d'établissement a pour but d'apprendre à vivre ensemble, pour faire de l'école un terrain

propice à l'apprentissage et au progrès de tous.

Les moyens financiers ont aussi permis l'embellissement du cadre scolaire. L'école est devenue, au sein du quartier, un lieu où il fait bon vivre, un lieu d'épanouissement, de sécurité. Et ce poste d'assistante sociale nous est essentiel! Le seul hic est qu'il ne soit pas stabilisé dans le temps...".

MODERNISER L'ÉCOLE

La situation est un peu similaire au Collège de la Fraternité à Laeken, en D+ depuis 8 ans.



Photo: La Fraternité Laeken

"Tous les trois ans, explique le directeur **Marc HASTRAIS**, nous rentrons des demandes de moyens humains et matériels, sur base de projets. Ce n'est pas évident car ces demandes doivent être argumentées, ce qui prend du temps. L'année dernière, nous avons obtenu 70h de plus que le NTPP normal et environ 20.000€ supplémentaires. Grâce à ces moyens, nous avons pu organiser des classes avec moins d'élèves, aménager un Centre de Documentation, rénover la cafétéria et rééquiper les classes. Globalement, nous modernisons progressivement l'école pour un meilleur accueil des jeunes. Les moyens D+ doivent être utilisés uniquement à destination des élèves. Nous faisons l'objet de vérifications pour voir si les moyens octroyés sont utilisés à bon escient.

Parallèlement, nous développons d'autres projets qui permettent aux enseignants de disposer de l'outil pédagogique le plus adapté.

Les rénovations ont des effets bénéfiques sur les élèves. Ce qui est rénové est mieux respecté. L'école devient finalement un des rares

endroits où certains élèves sont écoutés et accueillis. Ils se sentent parfois mieux à l'école que chez eux! Les élèves des D+ doivent avoir les meilleures conditions d'émancipation sociale. Notre désavantage, c'est que notre école se trouve dans un quartier sensible, et que les gens n'y imaginent pas une école de qualité avec cadrage sérieux des élèves. Une meilleure politique de la Ville serait une meilleure garantie de mixité sociale...".

QUEL AVENIR?

On le voit, le calcul des indices socio-économiques permet de prendre en compte la réalité sociale des élèves et d'aider réellement les écoles qui en ont le plus besoin.

"Dernièrement, explique **Étienne DESCAMPS**, conseiller auprès de la Direction générale du SeGEC, la ministre de l'enseignement Marie ARENA a, par ailleurs, proposé de renforcer l'encadrement des établissements dotés d'un indice socio-économique faible". La proposition visait à "supprimer" une partie des mesures D+ pour les remplacer par un nouveau mécanisme, qui pourrait concerner 40% des élèves (contre 13% à la D+ actuelle). M. ARENA a également cité à ce propos une enveloppe financière de 40 millions €, ainsi que le nombre de postes qui pourraient être créés (1.200 professeurs et 70 agents PMS).

Mais qu'en sera-t-il, suite au remaniement ministériel du Gouvernement de la Communauté française? Quelles seront les intentions de Christian DUPONT, nouveau Ministre de l'enseignement?

Affaire à suivre... ■

BRIGITTE GERARD

1. www.enseignement.be/prof/dossiers/indicateurs/INDICATEURS2007_n%B02_ensemble.pdf

2. 9.310 secteurs statistiques couvrent le territoire de la Communauté française.